

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

CODE : M/L 1133

Cette fiche signalétique de sécurité du produit est conforme à la norme de communication des dangers 29 CFR 1910.1200, OSHA des É.-U.

NOM DU PRODUIT : BAGUETTE DE BRASAGE DE CUIVRE PHOSPHOREUX (15 % argent)**NOM COURANT OU SYNONYMES** : Inclut des produits au nom commercial : baguettes de brasage LENOX®

CODES DE DANGER NFPA/SIMD : SANTÉ : 2/2* FEU : 0/0 RÉACTIVITÉ : 0/0 SPÉCIAL : S/O

0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION I - IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PRODUIT CHIMIQUE

NOM COURANT : Alliage de brasage d'argent cuivre phosphoreux **DATE D'ÉMISSION** : Octobre, 2007
NOM CHIMIQUE : Alliage de brasage d'argent cuivre phosphoreux
FORMULE : Ag-Cu-P
N° CAS DU PRODUIT : Mélange chimique
USAGE DU PRODUIT : Alliage/Braser
FOURNISSEUR : LENOX®
ADRESSE : 1690 Lowery Street, Winston-Salem, NC 27101, É.-U.
TÉLÉPHONE : +1 336-777-8600

SECTION II - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>N° CAS</u>	<u>POIDS %</u>
Phosphoreux	7723-14-0	5
Argent	7440-22-4	15
Cuivre	7440-50-8	80

REMARQUE : Le pourcentage par poids signalé des ingrédients de ce produit représente des valeurs de formulation approximative.

REMARQUE : Voir la Section VIII pour les limites d'exposition et la Section XI pour l'information toxicologique.

SECTION III - INFORMATION SUR LES PRODUITS DANGEREUX

SURVOL D'URGENCE : Fil, barre ou bande métallique. Inodore Point d'éclair : sans objet La surexposition peut mener à des lésions du foie et des reins et troubles du sang. Peut causer une irritation cutanée et des yeux. Peut causer une irritation respiratoire grave. La surexposition aux fumées fraîchement formées peut causer une affection pseudogrippale que l'on appelle « la maladie des fondeurs. » L'ingestion est dangereuse. Causer une irritation gastrointestinale, des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Ne présente pas de danger d'incendie ou d'explosion dans sa forme solide. La poussière finement divisée peut s'enflammer et brûler rapidement lorsque mélangée avec de l'air dans les proportions appropriées. Des vapeurs métalliques toxiques peuvent être dégagées dans un incendie.

VOIES D'ENTRÉE :

YEUX : Oui
PEAU : Oui
INHALATION : Oui
INGESTION : Oui

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Le contact avec la peau peut causer une irritation. L'inhalation cause une irritation et peut causer une toxicité systémique. L'ingestion peut causer l'empoisonnement au **cuivre**. La surexposition de courte durée peut causer une affection pseudogrippale que l'on appelle « la maladie des fondeurs. » Peut causer une affection pseudogrippale que l'on appelle « la maladie des fondeurs. » Commence typiquement quatre à douze heures après une exposition suffisante aux fumées qui viennent de se former. Les premiers symptômes sont un goût métallique, une sécheresse et une irritation de la gorge. Une toux et une difficulté de respirer pourraient apparaître en plus des maux de tête, de la fatigue, de la nausée, de vomissements, de la douleur articulaire et de la douleur musculaire, de la fièvre et des frissons. Le syndrome suit son cours normal en 24 à 48 heures. L'ingestion est dangereuse. Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'empoisonnement du cuivre peut mener à l'anémie hémolytique et des dommages au foie, aux reins et à la rate. La surexposition à l'empoisonnement au **cuivre**, peut mener à l'anémie hémolytique et des dommages au foie, aux reins et à la rate.

Toute surexposition prolongée au **phosphore** peut causer des malaises gastrointestinaux, du souffle d'ail, de la nécrose et une malformation de la mâchoire. Des effets systémiques tels qu'un trouble fonctionnel des reins, du foie et cardiaque peuvent résulter suite à une inhalation prolongée des fumées.

L'absorption des composés d'**argent** dans la circulation et la déposition subséquente de l'argent réduit dans des tissus divers du corps peut mener à la production d'une pigmentation grise généralisée de la peau et des muqueuses (argyrie). Il n'y a aucun effet systémique ou symptômes et aucune déficience physique. Une fois déposé, il n'y a aucun moyen connu par lequel cet **argent** peut être éliminé; la pigmentation est permanente.

REMARQUE : Les effets sur la santé s'appliquent seulement lorsqu'il y a formation de poussières et de fumées.

CARCINOGENICITÉ : Non répertorié comme cancérigène par NTP, IARC ou OSHA. Consultez les effets possibles sur la santé :

TROUBLES MÉDICAUX NORMALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION :

Peut affecter de manière défavorable des troubles médicaux actuels, tel que des problèmes de peau, respiratoires, sanguins, du foie et/ou des reins.

Les personnes souffrant de la maladie de Wilson sont à risque accru de l'empoisonnement au cuivre.

REMARQUE : Voir la Section VIII pour les limites d'exposition, la Section XI pour l'information toxicologique et la Section XII pour l'information écologique.

SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez les yeux à grande eau. Si une irritation se développe, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Rincez à grande eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

INHALATION : Si exposé à des niveaux excessifs de fumées métalliques, emmenez à l'air frais et consultez un médecin.

INGESTION : Les procédures normales ne sont pas nécessaires. Si de grosses quantités sont ingérées, consultez un médecin.

SECTION V - MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet

AUTO-INFLAMMATION : Sans objet

LEI : Sans objet

LES : Sans objet

CLASSIFICATION DES DANGERS

NFPA

SIMD

SANTÉ

2

2*

INFLAMMABLE

0

0

RÉACTIVITÉ

0

0

*Indique des effets de santé chroniques possibles. Voir les dangers des effets de santé chronique de la Section III pour plus d'information.

MÉDIAS D'EXTINCTION :

Utilisez le dioxyde de carbone, la mousse chimique ou un produit chimique sec. Utilisez tout moyen pour l'extinction des incendies concentrés.

PROCÉDURES SPÉCIALES POUR COMBATTRE LES INCENDIES :

Portez des appareils respiratoires autonomes (ARA) à pression positive homologués NIOSH/MSHA et des vêtements protecteurs tels que spécifiés selon 29 CFR 1910.156.

DANGERS D'EXPLOSION OU D'INCENDIES INHABITUELS :

Ne présente pas de danger d'incendie ou d'explosion dans sa forme solide. La poussière finement divisée peut s'enflammer et brûler rapidement lorsque mélangée avec de l'air dans les proportions appropriées. Des vapeurs métalliques toxiques peuvent être dégagées dans un incendie.

Rév. 005

Date : 19 février 2007

M/L 1133

SECTION VI - MESURES DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Contenez le déversement et ramassez ou aspirez. Il faut peut-être une notification du National Response Center (+1 800-424-8802) des É.-U. Reportez-vous aux règlements de l'EPA, DOT (É.-U.) et des États et règlements locaux applicables pour une information de réponse actuelle.

Il est recommandé que chaque utilisateur établisse un plan de prévention des déversements, de contrôle et de contre-mesure (PDCC). Ce plan devrait inclure des procédures pour l'entreposage approprié, le contrôle et le nettoyage des déversements, y compris la réutilisation ou l'élimination s'il y a lieu (Voir la Section XI : Considérations d'élimination).

REMARQUE : En cas de rejet accidentel de ce produit, les procédures précédentes devraient être suivies. Il faudrait utiliser en plus des contrôles d'exposition appropriés et un équipement protecteur personnel (voir la Section VIII : Contrôles d'exposition/protection personnelle) et l'élimination du matériau devrait se faire conformément à la Section XI: Considérations d'élimination.

SECTION VII - MANIPULATION ET STOCKAGE

Lavez-vous bien après toute manipulation. Rangez dans un endroit sec, frais loin de matériaux incompatibles. Évitez tout contact avec toute poussière, brumes ou fumées découlant de l'utilisation de ce produit. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans la zone de travail. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate.

SECTION VIII - CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

<u>INGRÉDIENTS</u>	<u>N° CAS</u>	<u>LEA-OSHA</u>	<u>VLE-ACGIH</u>
Cuivre	7440-50-8	0,1 mg/m ³ (fumée) 1 mg/m ³ (poussière)	0,2 mg/m ³ (fumée) 1 mg/m ³ (poussière)
Argent	7440-22-4	0,1 mg/m ³	0,1 mg/m ³
Phosphore	7723-14-0	0,1 mg/m ³	0,1 mg/m ³
		COMME PHOSPHORE – JAUNE	COMME PHOSPHORE – JAUNE

REMARQUE : Les dangers de tous les ingrédients de ce produit ne sont pas connus, toutefois l'exposition n'est pas prévue parce que le produit est un solide. Les valeurs limites d'exposition (VLE) et les déclarations sur les effets possibles sur la santé sont indiquées pour les ingrédients du produit pour lesquels les données sont disponibles. Toutefois, ces déclarations pourraient ne pas s'appliquer parce que les ingrédients sont sous forme solide. Si de la poussière, de la poudre, ou de la fumée est produite alors les VLE et les déclarations sur les effets de la surexposition seront applicables. À moins d'indication contraire, toutes les valeurs sont rapportées comme moyennes pondérées dans le temps (MPT) de 8 heures et comme poussière totale (particules seulement). Toutes les VLE d'après ACGIH font référence aux normes 1992-93. Toutes les LEA d'après OSHA font référence à la norme 29 CFR Part 1910 Air Contaminants: Final Rule, January 19, 1989 (Partie 1910 Aérocontaminants : règle finale, 19 janvier 1989).

REMARQUE : Suite à la décision du 7 juillet 1992 par le U.S. Circuit Court of Appeals (AFL-CIA vs OSHA) de retirer les LEA de 1989, OSHA n'appliquera plus ces nouvelles limites et reviendra aux LEA pré-1989. Engelhard continuera toutefois à indiquer les niveaux de protection plus élevés de 1989.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Un respirateur approuvé MSHA/NIOSH est recommandé si de la poussière est produite.

VENTILATION : La ventilation aspirante locale ou générale, au besoin, pour contrôler tous les aérocontaminants dans leurs LEA ou VLE durant l'utilisation de ce produit.

ÉQUIPEMENT PROTECTEUR : Reportez-vous à l'ANSI/ASC Z49.1-88 (Safety in Welding and Cutting) publiée par l'American Welding Society pour plus d'information au sujet du choix de l'équipement de protection personnelle. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux; gants; protection corporelle au besoin pour éviter tout contact avec la peau.

PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE DU PERSONNEL :

Pour le cuivre (la poussière et des fumées) : Consultez NIOSH Manual of Analytical Methods (NMAM), 4th Edition, Method 7029.

Pour le phosphore : Consultez NIOSH Manual of Analytical Methods (NMAM), 4th Edition, Method 7905.

Pour les composants métalliques : Consultez NIOSH Manual of Analytical Methods (NMAM), 4th Edition, Method 7300.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION :	Non déterminé
DENSITÉ RELATIVE :	(H2O=1) : 7,75
POINT DE FUSION :	636,9 °C (1 178 °F)
PRESSION DE VAPEUR :	(mm Hg) Sans objet
VITESSE D'ÉVAPORATION :	(acétate de butyle = 1) Sans objet
% SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble
APPARENCE :	Fil, barre ou bande métallique.
ODEUR :	Inodore
PH :	Non disponible

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Considéré stable normalement
ÉVITER :	Rien de prévu
INCOMPATIBILITÉ :	Acides et bases forts, agents oxydants, acétylène, métal de magnésium, nitrate d'ammonium, et sulfure d'hydrogène.
DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX :	Des oxydes métalliques toxiques sont produits lorsque chauffé au-dessus du point de fusion. La quantité de fumée produite augmente avec l'augmentation de température.
POLYMÉRISATION :	N'est pas prévue
ÉVITER :	Sans objet

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>NOM CHIMIQUE</u>	<u>N° CAS</u>	<u>POIDS %</u>	<u>CL50</u>
Cuivre	7440-50-8	80 3,5 (mg/kg SOURIS, intrapéritonéal)	Non disponible
Argent	7440-22-4	15 (Non disponible)	Non disponible
Phosphore	7723-14-0	5 (Non disponible)	Non disponible

REMARQUE : Consultez les Sections III, VIII et XII pour obtenir plus d'informations.

SECTION XII - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ : Aucune donnée n'est disponible
ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT : Aucune donnée n'est disponible

SECTION XIII - CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

NUMÉRO DE DÉCHETS DE L'EPA DES É.-U. : D011

Ce produit contient de l'argent ou des composantes de l'argent et l'élimination peut être réglementée sous le règlement sur les déchets dangereux de l'EPA, numéro de déchets D011. Avant l'élimination, ce produit ou les mélanges contenant ce produit devraient être testés pour les caractéristiques de toxicité (CT) sous les procédures de tests actuelles de l'EPA Waste Regulations TCLP (É.-U.), 40 CFR Part 261 et seq. Les exigences d'élimination/de recyclage/de récupération varieront selon le site et le type d'élimination choisi. Consultez les règlements d'état et locaux.

REMARQUE : Les ajouts, le traitement chimiques ou toute autre modification de ce matériau peut rendre l'information de gestion des déchets présentée précédemment incomplète, inexacte ou inappropriée.

Parce que les règlements locaux peuvent varier, tous les produits de déchets doivent être récupérés/recyclés/éliminés selon les règlements locaux, d'État, provinciaux et fédéraux.

SECTION XIV - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

INTERNATIONAL :	Non réglementé
ÉTATS-UNIS :	Non réglementé
NUMÉRO DE DÉCHETS DE L'EPA DES É.-U. :	D011
CLASSIFICATION DOT :	Non réglementé
CANADA :	Non réglementé
NUMÉRO PIN :	Non réglementé
CLASSIFICATION TDG :	Non réglementé
EC :	
DGL :	Non déterminé

SECTION XV RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.-U. :

TSCA : Répertoire sur TSCA

SARA 311 ET 312 CATÉGORIES DES DANGERS :

Danger (aigu) immédiat pour la santé : Oui
Danger (chronique) pour la santé à retardement : Oui
Danger d'incendie : Non
Danger de réactivité : Non
Danger de dégagement soudain de pression : Non

NOTIFICATION SOUS SARA SECTION 313 :

Ce produit contient un produit chimique toxique (ou des produits chimiques) sujet aux exigences de notification sous la Section 313 de Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et aux exigences de 40 CFR Part 372.

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>N° CAS</u>	<u>POIDS %</u>
Phosphoreux	7723-14-0	5
Argent	7440-22-4	15
Cuivre	7440-50-8	80

SUBSTANCES APPAUVRISANT L'OZONE (SAO) :

Ce produit ne contient pas et n'est pas fabriqué avec une substance appauvrissant l'ozone sujette aux exigences d'étiquetage sous les Clean Air Act Amendments (modifications à la loi sur l'air pur) 1190 et 40 CFR Partie 82.

COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATIL (CARB) : Non déterminé
RÈGLEMENTS CANADIENS : LIS/NDL : Non déterminé
CLASSIFICATION SIMDUT : Classe D, division 2, subdivision B
RÈGLEMENTS EUROPÉENS : Non déterminé
AUTRES RÉGLEMENTS : Non déterminé
EINECS : Oui
MITI : Oui
AICS : Oui

SECTION XVI - AUTRE INFORMATION

CONTENU COV : Aucun

Cette fiche signalétique de sécurité du produit n'est fournie que pour votre information, considération et étude. LENOX® n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la complétude des données contenues dans ce document. Les données de cette fiche signalétique de sécurité du produit portent seulement sur ce produit et ne portent pas sur l'utilisation combinée à tout autre matériau ou à tout autre processus.